JuriScribe

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JURISTES-TRADUCTEURS

22 décembre 2015

Mot du président

Chers membres,

Le 25 novembre 2015, à l'occasion de la Cérémonie de remise des prix et bourses de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, Yannick Pourbaix et moi avons eu l'honneur de remettre – pour la septième fois déjà! – la bourse Gabriel-Kucharski, la toute première bourse d'excellence en traduction juridique au Canada.

Nous félicitons le récipiendaire, Me Olivier Gadoua, étudiant à la maîtrise en traduction au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal. Nous lui souhaitons également la bienvenue parmi nous.

Nous lancerons prochainement une campagne de souscription pour la bourse Gabriel-Kucharski et nous ferons de nouveau appel à votre générosité.

Le projet de mise en ligne du *Lexique juridique pratique* a connu un franc succès. Nous remercions l'auteur de ce volumineux lexique, Me Michel Bergeron, trad. a., qui a eu la générosité d'accorder à l'ACJT une licence d'utilisation principale. Une nouvelle édition du lexique sera bientôt disponible.

Dans le cadre d'une procédure de renvoi, le gouvernement du Québec s'est adressé à la Cour d'appel du Québec afin d'obtenir son avis sur la constitutionnalité du nouveau projet fédéral de création d'un organisme national coopératif de réglementation des valeurs mobilières.

L'ACJT a présenté une requête pour permission d'intervenir et a assisté à une conférence de gestion d'instance. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier ainsi que d'autres dossiers qui devraient retenir notre attention en 2016.

Je remercie sincèrement mes collègues du conseil d'administration, Régine Gardès, Barbara McClintock, Sophie-Louise Ouimet et Sabine Thuilleaux, pour leur précieuse collaboration et leur infaillible dévouement. J'invite aussi nos membres, jeunes et moins jeunes, à ne pas hésiter à se joindre à notre équipe dynamique.

À tous nos membres et à leurs proches, j'exprime mes meilleurs vœux de paix, de bonheur et de santé pour 2016!

Le président,

Louis Fortier

DANS CE NUMÉRO

L'actualité juridique, par Pierre St-Laurent

Découverte de la bibliothèque virtuelle Jurisource.ca, par Me Carole Larose, trad.a.

The New Dictionary of the Civil Code, by Barbara McClintock, C. Tr.

ATELIERS DE FORMATION

Résumé de l'atelier de formation de l'automne 2015, par Sabine Thuilleaux et Johanne Groulx

ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE

Olivier Gadoua reçoit la bourse Gabriel-Kucharski (2015), par Régine Gardès

Retour sur le cocktail de fin d'année, par Régine Gardès

À NE PAS MANQUER EN 2016

Conférence internationale : *Pour et contre des modèles de pluriculturalisme et plurilinguisme officiels*, Université McGill, du 5 au 7 mai 2016

AUTRES SITES D'INTÉRÊT

- Magistrad
- OTTIAQ
- AILIA

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

L'actualité juridique

Par Pierre St-Laurent, juriste-traducteur, PSL Traduction juridique Inc.

C'est officiel : pas de bilinguisme législatif en Alberta

Décision de la Cour suprême connue comme l'affaire Caron. Deux francophones albertains avaient contesté des contraventions routières au motif qu'elles étaient rédigées en anglais seulement. Ils soutenaient que les lois de l'Alberta devaient être adoptées également en français en raison de promesses faites en 1867 aux Métis et aux autres habitants de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest. La Cour suprême a conclu à l'inexistence de droits linguistiques, car ces droits n'étaient pas reconnus dans les documents ayant mené à la création de l'Alberta, alors qu'ils sont reconnus dans la Loi constitutionnelle de 1867 et dans la Loi de 1870 sur le Manitoba. Donc, selon le raisonnement, si on avait voulu que l'Alberta soit bilingue, on l'aurait expressément mentionné comme on l'a fait dans ces autres textes contemporains. Dommage.

Mais un Canada officiellement multilingue?

Quand on parle de langues officielles, on oublie les Autochtones. Pourquoi n'auraient-ils pas droit à une reconnaissance officielle de leurs langues? Ne sont-ils pas les premiers habitants de ce pays? En outre, certaines de ces langues seraient en voie de disparition. C'est pourquoi Perry Bellegarde, chef de l'Assemblée des Premières Nations, voudrait voir les langues autochtones déclarées langues officielles et le gouvernement fédéral prendre des mesures pour les préserver. La Commission de vérité et réconciliation créée relativement au scandale des pensionnats indiens recommande d'ailleurs l'adoption d'une loi sur les langues autochtones visant la protection et la promotion des langues autochtones. Dans cet esprit, le Sénateur Joyal a déposé le 9 décembre dernier le projet de loi S-212, Loi sur les langues autochtones du Canada. Il y a cependant un problème pratique que le chef Bellegarde reconnaît d'ailleurs lui-même : il existe entre 50 et 60 langues autochtones au pays. Imaginez les coûts de traduction de l'ensemble de la législation fédérale et des jugements des cours fédérales. Lors d'un atelier auquel j'ai assisté, j'ai posé la question à une avocate autochtone : comment reconnaître officiellement 50 langues? Elle m'a répondu que la solution résidait probablement dans une approche régionale. Ce qui est logique, car une langue autochtone parlée en Colombie-Britannique n'est pas nécessairement parlée en Ontario ou au Québec. Même chose pour les langues inuites. Bref, un autre chapitre intéressant de l'histoire de notre pays est en train de s'écrire.

Entre-temps, c'est la famine pour les avocats de Bay Street

Toutes ces questions linguistiques sont fort intéressantes, mais elles n'enrichiront pas les avocats de Bay Street qui participent à des placements. Phénomène curieux, selon The Globe & Mail, il y a eu au cours du premier semestre de 2015 pour environ 30 milliards de dollars de placements publics, soit 50 % de plus qu'à la même période en 2014 et le double des placements réalisés en 2013. On penserait que certains cabinets en profiteraient pour réaliser d'intéressants profits. Mais tel n'est pas le cas, semble-t-il, car les émetteurs réduisent leurs dépenses et imposent des contraintes à leurs avocats, surtout lorsqu'il s'agit essentiellement de mettre à jour des prospectus antérieurs. À titre de comparaison, les placeurs engrangeraient des dizaines de millions de dollars pour un seul placement, tandis que les avocats devraient se contenter d'honoraires se situant dans les « bas six chiffres ». On comprend un peu mieux pourquoi les cabinets suivent de près leurs coûts de traduction.

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Les réflexions et opinions exprimées dans ce document sont propres à leur auteur.

Ce qui n'empêche pas les cabinets internationaux de reluquer le Canada…

Cette situation n'empêche cependant pas Littler Mendelson, cabinet de San Francisco comptant un millier d'avocats répartis dans 60 bureaux aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, de vouloir s'établir au Canada, mais pas par voie de fusion. Pour l'instant, ce cabinet ne compte qu'une poignée d'avocats dans son bureau de Toronto, mais affirme vouloir constituer une pratique nationale au Canada, car, selon Jeremy Roth, codirecteur, les multinationales veulent réduire le nombre de cabinets d'avocats avec lesquels elles font affaire, de sorte qu'il faut pouvoir les servir dans les pays où elles exercent des activités. Pour sa part, Slater & Gordon, cabinet australien ayant été le premier inscrit à la cote d'une bourse en 2007, veut s'établir au Canada, mais pour des raisons différentes. SG ne cherche pas à servir des multinationales, mais bien à s'implanter dans le marché des poursuites pour lésions corporelles. Le seul problème, c'est que les différents barreaux du pays ne permettent pas, du moins pour l'instant, à des non-avocats d'être propriétaires de cabinets d'avocats. Comme je l'ai mentionné dans une chronique antérieure, des discussions ont lieu dans ce sens, mais on ne saurait s'attendre à des changements rapides.

… ou les cabinets canadiens de regarder à l'étranger

Gowling WLG. Tel est, à compter de janvier, le nom post-fusion de Gowlings. En se joignant au cabinet Wragge Lawrence Graham, Gowlings comptera dorénavant « plus de 1 400 professionnels juridiques répartis dans 18 villes dans l'ensemble du Canada, du Royaume-Uni, de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient » (selon le site Web de Gowlings).

Mais la taille cause parfois des problèmes

Parlez-en à Dentons, qui s'est fait ordonner de se retirer d'un dossier dans lequel sa division américaine avait intenté au nom de la société RevoLaze une poursuite en matière de brevets contre Gap aux États-Unis, au motif que sa division canadienne représente Gap depuis longtemps. Pourtant, a-t-il affirmé, les mesures d'isolement qu'il avait mises en place protégeaient suffisamment le client, car les activités professionnelles et financières des deux divisions étaient séparées. Le juge a toutefois conclu que Dentons avait une obligation de loyauté envers Gap et qu'il en profiterait si RevoLaze avait gain de cause, d'où manquement déontologique.

À surveiller en 2016

Les changements qui continueront de secouer l'exercice du droit et les cabinets de même que les questions liées aux Autochtones.

Sur ce, je vous souhaite une excellente année 2016.

Les réflexions et opinions exprimées dans ce document sont propres à leur auteur.

Découverte de la bibliothèque virtuelle Jurisource.ca

Par Me Carole Larose, trad. a.

Dans cet atelier présenté dans le cadre de l'Institut d'été de jurilinguistique 2015, la chargée de projet de Jurisource.ca, Sylvie Léger, nous a présenté un aperçu du site Jurisource.ca, qui consiste en un portail pancanadien de ressources juridiques et terminologiques destiné à appuyer le développement et l'expansion de la justice en milieu minoritaire au Canada. L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario est le porteur de ce projet, qui s'est concrétisé en 2013.

Dotée d'un puissant moteur de recherche, la bibliothèque virtuelle Jurisource.ca recense des milliers de ressources. Sur la page d'accueil, on trouve les catégories suivantes : modèles d'actes, lexiques, outils de formation professionnelle, dossiers thématiques, ressources terminologiques, lois et jurisprudence (ces deux dernières catégories renvoient au site CanLII).

S'adressant surtout aux praticiens du droit, les dossiers thématiques portent sur le droit de la famille, le droit administratif, les droits linguistiques, le droit pénal et le droit de la faillite et de l'insolvabilité. On y recense dans chaque cas de la jurisprudence, des contrats et de la doctrine, entre autres, rédigés dans la langue de la minorité linguistique. Quant au dossier « petites créances », il comprend des guides et des formules en français dans les provinces de common law et en anglais au Québec. Le dossier du droit du travail et de l'emploi devrait être ajouté bientôt.

Les catégories qui intéresseront surtout les jurilinguistes et les traducteurs juridiques sont les catégories lexiques et ressources linguistiques. On y a répertorié une centaine de dictionnaires, de lexiques et de glossaires bilingues, pouvant être consultés gratuitement dans la majorité des cas, tels que le *Dictionnaire canadien de la common law*, portant sur le droit des fiducies, des contrats, des délits, de même que le droit des biens et le droit successoral. Les mini-lexiques anglais-français et français-anglais, préparés par le Centre de ressources en français juridique, portent sur des sujets très divers (par exemple, les appellations juridiques, judiciaires et connexes et le droit fédéral du travail). On y trouve également ONTERM, le répertoire des appellations officielles du gouvernement de l'Ontario. Parmi les documents québécois recensés, citons les capsules sur le langage clair du Barreau du Québec et le recueil *Termes juridiques* de Justice Québec.

Comme nombre de collaborateurs contribuent à l'enrichissement du portail, notamment le Bureau de la traduction, des centres de recherche et de terminologie juridique, des ministères et des universités d'un bout à l'autre du pays, je vous invite à consulter ce site régulièrement, puisque son contenu est en constante évolution. Enfin, il est possible de s'abonner à l'infolettre, qui met en vedette diverses ressources.

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Les réflexions et opinions exprimées dans ce document sont propres à leur auteur.

The New Dictionary of the Civil Code

by Barbara McClintock, C. Tr.

At the 2013 Summer Institute, Alain Levasseur gave a talk on his ambitious project to translate Cornu and, this year, it was Olivier Moréteau who travelled from Louisiana to Montreal to present the finished work at the Summer Institute—the *Dictionary of the Civil Code*, published by Lexis Nexis. Prof. Moréteau explained that the dictionary is a translation into English of 1,600 entries selected from the 10,000 entries in the *Vocabulaire juridique.* First published under the direction of Henri Capitant in 1936 and later revised by Gérard Cornu, Dean of Poitier's Law School, the *Vocabulaire juridique* is considered to represent the essential concepts of French civil law. Two teams worked on the project, the Louisiana State University (LSU) team led by Alain Levasseur, including Mr. Moréteau, and the Juriscope-University of Poitiers team led by Marie-Eugénie Laporte-Legeais. The entries in the *Dictionary of the Civil Code* are supplemented by references to the *Civil Code of Louisiana*, which is drafted in English only. The Code ceased being published in French after the end of the American Civil War. Louisiana law has a long history of French and Spanish influences resulting in its own unique language. The English civil law entries are enriched by common law translations, e.g., the main entry *solidaire* has two translations: "solidarity" and "joint and several liability."

Prof. Moréteau and his students at the Civil Law Studies Center (CLSC) at LSU are translating the Code into an unofficial French version and gradually making it available online. The *Civil Code of Louisiana* may be consulted at: http://www.law.lsu.edu/clo/louisiana-civil-code-online/

Moreover, the CLSC, of which Prof. Moréteau is the director, is currently digitizing its collection of civil law resources as part of LSU's Civil Law Online project.

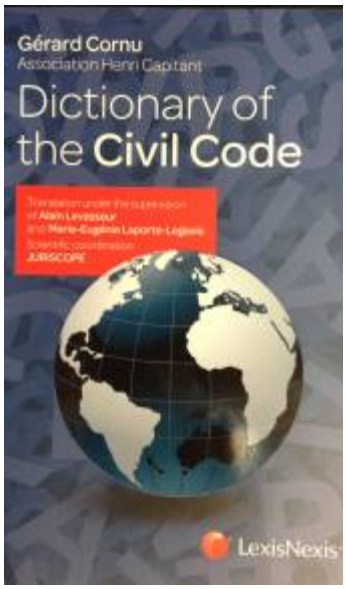

Les réflexions et opinions exprimées dans ce document sont propres à leur auteur.

Résumé de l'atelier de formation de l'automne 2015

Par Sabine Thuilleaux et Johanne Groulx

Formation sur l'autorévision donnée par Georges L. Bastin, trad. a., professeur titulaire à l'Université de Montréal – bureaux de McMillan, à Montréal, le 24 octobre 2015

La formation sur l'autorévision qui a eu lieu un samedi a réuni une dizaine de membres courageux et motivés. L'atelier comportait un volet didactique (rappel des paramètres de révision) et un volet d'exercices.

Citant l'auteur Brian Mossop, M. Bastin a rappelé que « l'autorévision est un rouage essentiel du processus de traduction, une étape qu'il n'est tout simplement pas professionnel de sauter » [traduction maison].

Le traducteur a souvent tendance à s'autoréviser de manière inconsciente, sans méthode préétablie. Si sa façon de travailler n'est pas efficace ou s'il prend trop de temps, il doit alors envisager un travail plus conscient. Cependant, il n'y a pas de recette, car tout est fonction de la méthode de travail, de la conscience que chacun a de ses faiblesses et de la pratique. Les principaux objectifs de la révision qui font consensus sont d'éliminer toutes les erreurs de langue (visée normative) et de rendre le texte plus compréhensible (visée communicationnelle).

M. Bastin s'est attardé aux paramètres suivants de la révision qui peuvent être appliqués à l'autorévision :

- *Transfert* : exactitude et complétude;
- *Contenu* : logique et faits;
- *Langue* : fluidité, fonctionnalité, langue de spécialité, caractère idiomatique et grammaire;
- *Présentation* : mise en page, typographie et organisation.

La méthode d'autorévision idéale, plus longue, comporte sept étapes; cependant, des méthodes plus courtes, mais non moins utiles, peuvent être employées, à savoir :

- réviser un maximum pendant la traduction et passer le correcteur orthographique à la fin;
- réviser les paramètres de *présentation*, notamment compter les paragraphes et les énumérations, et en profiter pour réviser les noms propres, les dates et les chiffres;
- relire la traduction pour les paramètres que sont le *contenu*, la *langue* et la *présentation* et ne retourner à l'original qu'en cas de problème de *logique*;
- effectuer une seule comparaison; ne pas s'arrêter aux problèmes de style (comme la *fluidité*, la *fonctionnalité* et la *langue de spécialité*) et ne corriger que les erreurs de langue, puis passer le correcteur orthographique;
- relire deux fois : une relecture unilingue et une autre comparative, dans l'ordre de son choix;
- enfin, il est recommandé de se concentrer sur un paramètre de révision à la fois; par exemple, si l'on corrige *l'exactitude*, il faut laisser de côté la *langue*.

En conclusion, en matière d'autorévision, il s'agit de relever ses faiblesses, d'expérimenter les différentes méthodes, puis de choisir celle qui est le plus adaptée à ses buts. Toutefois, le traducteur qui s'autorévise ne saurait oublier le principe de révision selon lequel le réviseur ne doit pas se demander s'il ***peut*** améliorer une traduction, mais plutôt s'il ***doit*** l'améliorer.

Ces rappels de méthode ont été suivis d'exercices individuels et en groupe. Ce fut une belle journée de formation et nous remercions toutes celles qui y ont participé. La formation a été reconnue par le Barreau du Québec comme donnant droit à sept heures de formation continue obligatoire.

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Olivier Gadoua reçoit la bourse Gabriel-Kucharski (2015)

Par Régine Gardès

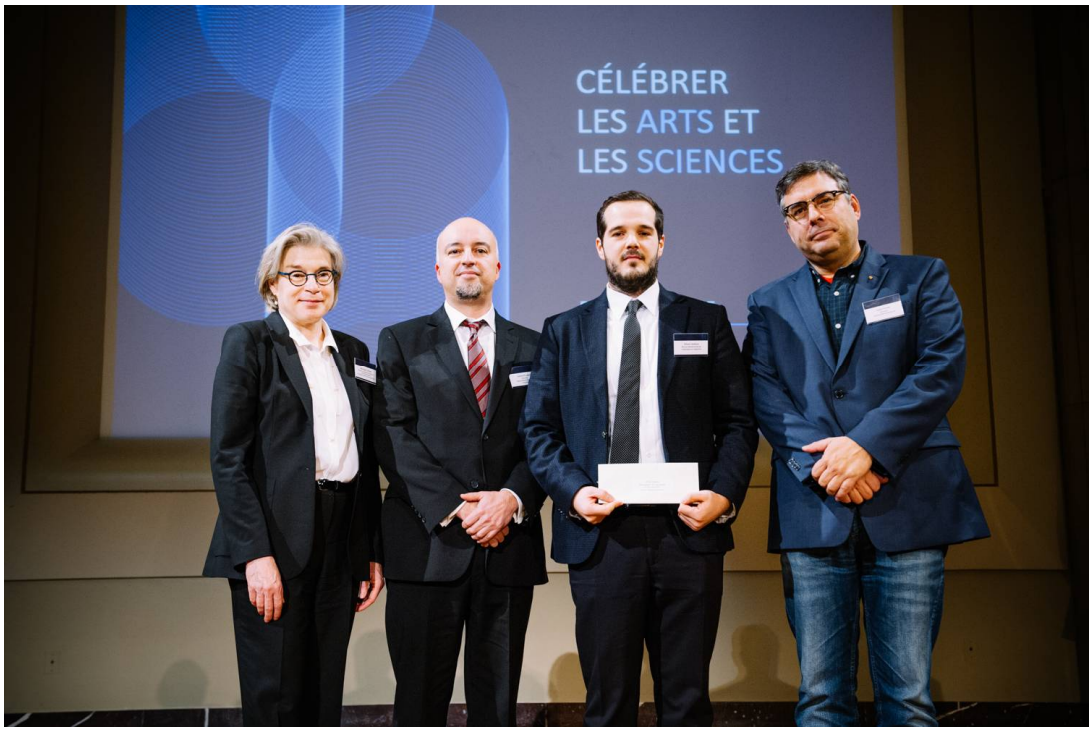

Louis Fortier (président de l'ACJT) Olivier Gadoua (étudiant en traduction, UdeM)

Étudiant à temps plein au D.É.S.S. en traduction de l'Université de Montréal, Olivier Gadoua est le fier récipiendaire 2015 de la bourse Gabriel-Kucharski. Après cinq années d'expérience acquise notamment en droit du travail, cet avocat de formation a décidé de retourner aux études avec l'objectif de se spécialiser dans la traduction juridique.

Animé par une grande curiosité, Olivier s'intéresse aux langues, à la traduction et à la linguistique depuis plusieurs années. Ce titulaire de diplômes de droit civil et de common law de l'Université McGill (2009) possède également un baccalauréat ès arts en sciences politiques et études russes (2005), de même qu'une mineure en langue arabe (2009) de cette même université. Olivier est trilingue français, anglais, russe, en plus d'avoir une bonne connaissance de la langue arabe. À l'évidence, la traduction juridique est un domaine où convergent ses passions, ses expériences, ses connaissances et ses formations.

Membre du Barreau du Québec depuis 2010, il a travaillé à titre d'avocat-recherchiste à la Commission des relations du travail ainsi que pour un cabinet d'avocats montréalais spécialisé en droit du travail. Il travaille depuis 2015 à titre de traducteur-pigiste pour le cabinet Traductions Serge Bélair inc. et est à la recherche d'un emploi à temps plein en traduction juridique dès le printemps prochain.

Toutes nos félicitations Olivier!

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Retour sur le cocktail de fin d'année

Le mercredi 9 décembre 2015, pour la cinquième fois consécutive, l'ACJT a tenu son cocktail dînatoire de fin d'année dans le magnifique décor du *Pois penché*, le bistrot français du boulevard de Maisonneuve, dont la réputation n'est plus à faire. Toute la soirée, la chaleureuse équipe de serveurs s'est affairée à tout mettre en œuvre pour que la cinquantaine de membres participants passent une agréable soirée.

Les bouchées étaient savoureuses, le vin était bon et l'ambiance était décontractée.

En voici la preuve :

Vue d'ensemble

Vue d'ensemble

Yannick Pourbaix (Fasken) et France Rochon (Stikeman)

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Luc Bourbonnais (Fasken), Danièle Séguin (BMCD) et Marie-Claude Milot (Stikeman)

Christian Robitaille (BCF), Yannick Lavallée (Osler) et Johanne Groulx (McMillan)

Édith Bertrand, Diane Decoste (BLG) et Suzanne Trottier (Dentons)

A.C.J.T.

C.A.L.T.

Christine Kaesch (Chambre des notaires) et Johanne Groulx (McMillan)

Myles McKelvey (Communications McKelvey Inc.)

A.C.J.T.

C.A.L.T.

À ne pas manquer en 2016

Conférence internationale : Pour et contre des modèles de pluriculturalisme et plurilinguisme officiels, Université McGill, du 5 au 7 mai 2016

Autres sites d'intérêt

Magistrad : Calendrier des ateliers offerts en 2016

OTTIAQ : Formathèque et formation continue

AILIA : Bulletin de décembre 2015 : **www.ailia.ca**

Responsable du compte Twitter : Barbara McClintock

Compte : ACJT@DirectionACJT

A.C.J.T.

C.A.L.T.